

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet
Réalisation d'un forage de reconnaissance	avec pompages d'essai associés pour la recherche en eaux souterraines à Givet (08)
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes ARDENNE rives de Meuse
Nom, prénom et qualité de la personne	Monsieur Bernard DEKENS
habilitée à représenter la personne morale	The state of the s
RCS / SIRET 2 4 0 8 0 0 8	2 1 0 0 0 2 9 Forme juridique Communauté de communes
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorio(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	divides seons er chieres annexe a l'anicie k. 122-2 au code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
NO d151	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27° a) Forages en profondeur pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure à 50m	Réalisation d'un forage de reconnaissance de 690 m de profondeur.
proforded superied a som	
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	tuels travaux de démolition
	rage de reconnaissance de 690 m de profondeur en vue d'une recherche en eau sur la loitation à des fins d'eau minérale naturelle si résultats positifs.
La zone réservoir ciblée est celle des calcai éventuellement les formations plus profon	ires du Givétien rencontrée à partir de 235 m de profondeur au droit du site de Givet, ndes d'Hanonet de l'Eifélien.

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du projet est de valoriser l'eau souterraine à des fins d'eau minérale naturelle.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux consisteront en la réalisation d'un forage de reconnaissance de 690 m de profondeur captant les formations calcaires du Givétien et éventuellement les formations sous jacentes d'Hanonet.
Dans un premier temps, un avant-puits d'un diamètre de 609 mm (diamètre équipé) sera réalisé (par foration au rotary) entre 0 et 30 m de profondeur.
Dans un second temps, la foration sera poursuivie jusqu'à 240 m de profondeur au marteau fond de trou (en diamètre 222 mm) afin d'identifier de potentielles arrivées d'eau dans les formations des Grands Breux du Frasnien (situés au-dessus de celles du Givétien).
Enfin, la troisième phase de reconnaissance consistera à la foration au marteau fond de trou (en diamètre 222 mm) des formations ciblées comme la ressource d'intérêt (calcaires du Givétien et formations d'Hanonet) entre 240 et 690 m de profondeur.
Des pompages d'essai (par paliers et longue durée de 72h) seront mis en œuvre avec rejet dans le cours d'eau (la Houille).
En fonction des résultats de ces pompages le forage sera soit comblé soit transformé en forage d'exploitation.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Les caractéristiques du projet, dans sa phase d'exploitation, seront précisées en fonction des résultats de la phase travaux. Le projet final fera l'objet des dossiers et demandes correspondantes, au titre du Code de l'Environnement pour la partie prélèvement et du Code de la Santé Publique pour le volet eaux minérales naturelles.

istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou : mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au inaissance et pompages d'essal associés: Code de	torisation(s).
x de surface -Non concernée (rejet inférieur à 200 s de surface (potentiellement concernée, pas de c	
	iser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
ince :	2500 m² 690 m 30 m 609 mm pour l'avant-puits équipé (jusqu'à 30 m) et 222 mm au-delà (trou nu)
	4°50'35" Lat. 50°07'42".
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long	_°'"
nsion d'une installation ou d'un ouvrage exista ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une év ent les re projet et	int? Oul Non X
	mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au inaissance et pompages d'essai associés: Code de de reconnaissance et pompages associés x de surface -Non concernée (rejet inférieur à 200 x de surface (potentiellement concernée, pas de ce) U projet et superficie globale de l'opération - précindeurs caractéristiques ance: buits): Coordonnées géographiques¹ Long. 0 Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point de départ: Long Long Long

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le projet se situe dans la ZNIEFF de type II "Ensemble des pelouses calcaires et milieux associés de la Pointe de Givet". Le projet se situe à 40m à l'Ouest d'une ZNIEFF de type I ("Le Mont d'Haurs et le Versant gauche de la vallée de la Houille")
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X		Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional des Ardennes. La réserve naturelle la plus proche est la réserve naturelle nationale de la Pointe du Givet, située à 40m à l'Ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	D'après le diagnostic établi dans le cadre de la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Ardennes (3ème échéance) une partie de la D8051, qui traverse la commune de Givet, est concernée par le PPBE. La D8051 se situe à environ 2 km à l'Ouest du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Le projet se situe dans le site patrimonial remarquable de Givet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Le projet ne se situe pas dans une zone humide avérée, au sein cependant de zones à dominante humide cartographies par modélisations dans la vallée de la Houile

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Givet est soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé le 13 janvier 2022. Néanmoins, le PPRI ne concerne que les crues de la Meuse. Le site du projet n'est donc pas concerné par ce PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Aucun site BASOL n'est répertorié à proximité du site. Plusieurs sites BASIAS sont recensés à plus de 500 m du projet. Un site ICPE est également recensé à Flohimont (hameau de Fromelennes) à 2 km au Sud-Est du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Le forage de reconnaissance projeté se situe à 280 m à l'Ouest de la limite du périmètre de protection éloigné du captage AEP de Fromelennes.
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche du projet est celui du camp retranché du Mont d'Haurs (zone intérieure), situé en rive gauche de la Houille, à moins d'un km à l'Ouest/Sud- Ouest.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Le projet se situe à l'intérieur de la ZPS "Plateau ardennais", identifiée sous le numéro FR2112013 et à proximité de la ZCS "Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet" identifiée sous le numéro FR2100246 située à 95 m au Sud.
D'un site classé ?	X		Le site classé le plus proche du projet est celui du camp retranché du Mont d'Haurs (fortifications), situé en rive gauche de la Houille, à près d'un km à l'Ouest/Sud-Ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le forage de reconnaissance a pour objet de capter la nappe contenue dans les calcaires du Givétien (à plus de 200 m de profondeur). Pendant les pompages d'essai, le volume total prélevé sera de l'ordre de 2500 m3 maximum.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Le pompage dans la nappe lors des pompages d'essai engendrera un rabattement de celle-ci. Ce rabattement devrait néanmoins resté limité (spatialement et temporellement parlant) étant donné le débit limité attendu à 30m3/h et la faible durée du pompage longue durée envisagé (3 jours).
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Volume des formations extraites en foration (moins de 65m3)
	Est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milleu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		×	Le site Natura 2000 dans lequel se situe le projet est une ZPS Directive oiseaux. Le seul impact du projet sera celui lié au bruit résiduel du fait de la présence de groupes insonorisés pour la réalisation du forage de reconnaissance. le projet se situe en dehors de l'emprise de la ZSC Directive habitats "Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet. Les prélèvements lors des pompages d'essai concerneront la nappe des calcaires du Givétien, rencontrée à plus de 200 m de profondeur ce qui n'induit pas d'incidence sur le milieu superficiel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	La création de la plateforme de forage engendrera la destruction de 2500 m² de prairie. Cette surface est néanmoins relativement faible au vu de la surface de la ZPS dans laquelle se situe le projet, qui a une surface de 75 665 ha. Les prélèvements lors des pompages d'essai concerneront la nappe des calcaires du Givétien, rencontrée à plus de 200 m de profondeur. Par conséquent, le prélèvement n'aura pas d'incidence sur le milieu superficiel, en particulier les zones humides, ZNIEFF
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La commune de Givet possède un PPRI pour une crue de la Meuse mais le site du projet se situe en dehors du périmètre. Des précautions seront prises quant au risque potentiel, bien que non identifié, de crues de la Houille.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		En phase travaux uniquement, limité à l'amenée de la machine de foration, les approvisionnements en équipements et matériel, la circulation du personnel, l'évacuation des déblais de foration, et ce sur une période de 6 à 8 semaines maximum.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		En phase travaux uniquement, du fait de la présence de groupes insonorisés nécessaires à la réalisation du forage de reconnaissance. Les travaux de forage seront néanmoins relativement limités dans le temps (durée prévisionnelle de 6 à 8 semaines)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		En phase travaux uniquement lors des périodes de foration au marteau fond de trou, sur une durée prévisionnelle de 5 à 6 semaines.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux issues des pompages d'essai au sein de la nappe souterraine seront rejetés dans la Houille.
EMISSIONS	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	Déblais naturels de foration (cuttings). Il n'est pas prévu l'utilisation de boues de forage avec la technique du marteau fond de trou envisagée

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		\boxtimes	
6.2 Les Incide approuvés Oui	du sol ? ences du projet ident			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
-				
		181 To 18		
6.3 Les incide	nces du projet identif Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Les précautions suivantes seront prises lors des travaux devant s'échelonner sur une durée de 6 à 8 semaines au total.

- utilisation de groupes insonorisés lors des travaux, travaux de nuits exclus et en dehors des périodes de nidification
- démantélement de la plateforme de forage (2500m2) en fin de travaux et remise en état du site à l'identique, excepté pour la tête de forage en cas de résultats concluants). Sur-élévation de la plateforme à titre de précaution en cas de crue de la Houille.
- malgré l'absence de données sur la qualité des eaux de nappe qui seront rejetées dans la Houille, eau de bonne qualité, sans doute minéralisée du fait de son origine profonde.
- rejet des eaux pour un volume limité lors des pompages d'essai (40m3/h pendant 3 jours lors du pompage longue durée,
- incidence des prélèvements effectués lors des travaux de pompage qui seront limités, tant sur le milieu superficiel que sur les tiers (aucun forage s'adressant à l'aquifère concerné n'est recensé dans la région), compte tenu du débit mis en oeuvre et de la profondeur de prélèvement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de l'incidence limitée du projet de réalisation du forage de reconnaissance sur les milieux naturels du sites, et des précautions qui seront prises à titre préventif rappelés ci-dessus, le projet ne devrait pas nécessiter une évaluation environnementale.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000, Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

		Objet	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
	9.	Engagement et signature	
ntifie sui	9. r l'honneur l'exactitude des renseign		
ertifie sui			